



CFA Agricole
des Territoires d'Auvergne

CAPa

Métiers de l'Agriculture

Diplôme de niveau 3
Par la voie de l'apprentissage

Contact :

Chargé de recrutement CAPa

Tél. : 04 71 46 26 90

Courriel : cfa.aurillac@educagri.fr

Débouchés et objectifs

Ce CAP permet d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler dans :

- Des exploitations individuelles
- Des groupements d'employeurs
- Des organismes tels que Services de la chambre d'Agriculture, les coopératives, les commerces d'animaux ou d'alimentation.

Poursuite d'études possible en BPA Travaux de la production agricole

Un équipement de protection individuel (EPI) fourni à chaque apprenti
Un cadre de vie agréable dans un établissement rénové.

Modalités d'alternance

La formation en **apprentissage** se déroule sur deux années :

Rythme annuel :

- 12 semaines en centre (420 heures) selon un rythme moyen de 1 semaine en centre et 3 semaines en entreprise (de septembre à juin).
- 35 semaines en entreprise.
- 5 semaines de congés payés

Admission et recrutement

Conditions d'accès :

- Etre âgé de 16 ans révolus à 29 ans
- Situation de handicap : pas de limite d'âge
- Sortir du cycle du collège ou d'une classe « prépa apprentissage »
- Signer un contrat d'apprentissage en lien avec le diplôme

Recrutement :

- Inscription par Dossier + Entretien : mars à juillet

Promotion 2019 :

Taux réussite : 100 %

Taux d'insertion : 100 %

Taux de satisfaction : 7,5/10



Rémunération, financement

Rémunération à titre indicatif (pour le Cantal) en % du SMIC brut

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	35 %	45 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	45 %	55 %	61 %	100 %

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO référente.
Il n'y a pas de frais pédagogiques supplémentaires

Organisation de la formation

7 Capacités = 7 blocs de compétences

C G1 : agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	100h
C G2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	50h
C G3 : Interagir avec son environnement social.	40h
C P4 : Réaliser les travaux liés à la conduite des élevages.	220h
C P5 : Réaliser des opérations liées aux productions végétales pour l'alimentation des végétaux	85h
C P6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations.	12h
C P7 : Réaliser des opérations techniques liées à des activités complémentaires locales : transformation et vente de produits animaux.	12h

L'apprentissage :

Une expérience professionnelle qui permet une meilleure intégration dans le monde du travail

Une **exploitation agricole** comme support pédagogique

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques en salle, utilisation de supports comme des chantiers réels.
- Travaux pratiques sur l'exploitation agricole de l'établissement.
- Interventions de professionnels et visites sur le terrain

Modalité d'obtention du diplôme :

Obtenir les 7 capacités en contrôle continu.

CFPPA d'Aurillac – Route de Salers – BP 537 - 15005 AURILLAC CEDEX

Tél : 04.71.46.26.75 – Email : cfppa.aurillac@educagri.fr

Site internet : www.cfppa-aurillac.fr

04/05/2020



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION